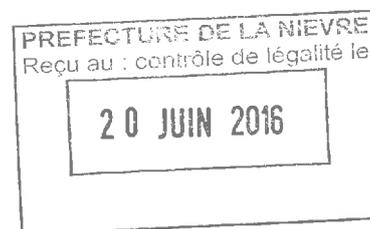




Publication le 20 JUIN 2016



## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2016-41

L'an **deux mille seize**, le **sept juin**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal : **1<sup>er</sup> juin 2016**

Étaient présents : Mme BONNICEL, M. FRIAUD, Mme LACOUR, Mme ROBIN-CHAUVOT, Mme DUBOIS, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. DAMBRINE, M. SAGET, M. FICHOT, Mme VATAN (*jusqu'à 19 h 00*), M. DUBOIS, M. REVERCHON, Mme LAROCHE, Mme POIRIER, M. MORAND, Mme DUCOURTIOUX, M. COIGNET, M. GUERIN, Mme THOMAS, M. GAUTHERON, Mme KELLER, M. MOTTAIS, M. SICOT, Mme GRAILLOT, Mme DESABRE, M. LECHER.

Avaient donné procuration : Mme VATAN à Mme ROBIN-CHAUVOT (*à partir de 19 h 00*), Mme MARCEL à M. FRIAUD, M. BENEDIT à Mme DESABRE.

Madame Colette DUCOURTIOUX a été désignée Secrétaire de séance.

---

**OBJET** : **Convention tripartite entre Nevers Agglomération, les bailleurs sociaux et la ville pour l'entretien et la mise à disposition des terrains d'emprise nécessaires à la mise en place de colonnes enterrées pour collecter les déchets des grands ensembles.**

Monsieur MARCONNET, Adjoint aux travaux, expose que Nevers Agglomération, en accord avec les villes de Fourchambault, Garchizy, Nevers et Varennes-Vauzelles, a décidé en 2011 de mettre en place un mode de collecte des déchets dans les logements collectifs sociaux afin de répondre aux problèmes posés par le stockage des ordures ménagères et apporter un service de proximité aux habitants en même temps qu'une réelle réponse sanitaire.

De premiers sites, ZAC du Crot Cizeau, ZAC de Veninges, square Maurice Thorez ont été équipés sur le territoire communal dès 2010.

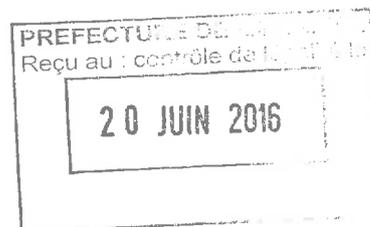
Afin de poursuivre cette action, de nouvelles colonnes enterrées ont été installées à proximité des ensembles d'habitations rue Henri Choquet. Il est donc nécessaire de prendre une nouvelle délibération.

La convention, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération, fixe les modalités d'intervention de chaque partie dans l'entretien et la rétrocession des équipements, et en définit les responsabilités d'exploitation et d'utilisation.

Ce dossier a été examiné en commission travaux en date du 26 mai 2016.

Monsieur MARCONNET propose d'approuver cette convention et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.



Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Varennes-Vauzelles, le 14 juin 2016

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke.

Isabelle BONNICEL